

Objektyp: **Issue**

Zeitschrift: **Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande**

Band (Jahr): **104 (1968)**

Heft 15

PDF erstellt am: **18.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Organe hebdomadaire
de la Société pédagogique
de la Suisse romande

éducateur

et bulletin corporatif



Notre rendez-vous printanier avec

VACANCES DES JEUNES

cette entreprise éminemment sympathique, riche déjà de 10 ans d'expérience et de dévouement au service de l'enfance et de l'adolescence.



Communiqués urgents

Section de Lausanne, jeudi 2 mai, 17 heures,
Rond-Point de Beaulieu
Assemblée ordinaire de printemps

Association vaudoise des maîtres de gymnastique

Concerne : cours d'athlétisme AVMG 1968.

Date et lieu : 15 mai 1968 à 14 heures, stade de Vidy.

En cas de mauvais temps : salle de gymnastique du collège de Béthusy.

Organisateurs : Dave James et Jean-François Pahud.

Directeur du cours : Pierre-André Bichsel.

Comme beaucoup d'entre vous le savent, c'est un cours à ne pas manquer ! Chaque participant(e) inscrit(e) dans les délais recevra une brochure composée par M. James ; vous pourrez l'étudier et poser vos questions éventuelles lors du cours.

Délai d'inscription : 8 mai 1968 à l'adresse suivante :

P.-A. Bichsel
Entre-Bois 55, 1018 Lausanne
Téléphone 32 27 66.

Funiculaire de Chaumont

sur Neuchâtel, altitude: 1100 mètres.

Région idéale pour courses d'écoles.

Funiculaires spéciaux à toute heure.

Renseignements : Direction, Neuchâtel
Téléphone (038) 5 15 46.

L'Ecole protestante de Monthey (reconnue par l'Etat)
cherche un

instituteur protestant diplômé

Nous offrons une place stable, dans une école en plein développement, locaux modernes, ambiance agréable, classe de 25 à 30 élèves de 8 à 11 ans, salaire officiel valaisan, caisse de retraite.

Nous cherchons un instituteur enthousiaste et dynamique, s'intéressant à son travail pédagogique et aux problèmes que pose la vie d'une minorité protestante. Monthey (10 000 hab.) et ses environs offrent de nombreuses et intéressantes possibilités pour la vie intellectuelle et sportive.

Entrée en fonctions : début septembre 1968.

Offres écrites à M. Jomini, pasteur à Monthey, qui renseignera volontiers les intéressés. Tél. (025) 4 22 88.

Nous cherchons familles qui seraient disposées à accueillir notre fils (17 ans) ou notre fille (16 ans) durant les vacances d'été (3-4 semaines). Ils devraient avoir l'occasion d'obtenir des leçons de français, si possible dans cette famille, afin d'améliorer leurs résultats scolaires.

Faire offres, avec conditions, à

famille Kurt Scholl, alter Kirchweg 5, 4800 Zofingue.
Tél. (062) 8 28 03.

Votre agent de voyages

VOYAGES
LOUIS
NYON - LAUSANNE

Lausanne : 6, rue Neuve - Tél. 23 10 77

Nyon : 11, av. Viollier - Tél. 61 46 51

Tous les services d'agence

Plus de quarante années d'expérience dans les voyages et excursions par autocars

Bibliothèque pour Tous (Fondation suisse), Berne.

Place vacante : BIBLIOTHÉCAIRE EN CHEF. Conditions : Etudes universitaires ou formation adéquate. Longue pratique dans une bibliothèque. Etre au courant de l'administration et savoir l'allemand et le français, si possible diplôme de bibliothécaire. Entrée en fonctions : automne ou date à convenir. Les offres, accompagnées d'un curriculum vitae, de copies de certificats, références et prétention de salaire doivent être adressées, jusqu'à fin mai 1968, au vice-président du Comité-directeur de la B.P.T.M., le prof. Max Wehrli, Ebelstrasse 27, 8032 Zurich.

CINÉMA

A vendre, à prix très avantageux, projecteurs 16 mm sonores, utilisés quelques heures. Occasions uniques. S'adresser au bureau du Journal ou tél. (032) 2 84 67 (heures des repas).

Pays-Bas: Echange d'appartement pendant les vacances

est offert par beaucoup de familles hollandaises du corps enseignant. D'autres voudraient louer votre appartement. Il est aussi possible de louer des appartements en Hollande.

E. Hinloopen, Engl. Lehrer, 35 Stetweg, Castricum.

Pour un nouvel essor de « Vacances des Jeunes »

Les dix ans de « Vacances des Jeunes », 1958 - 1968

Le 11 novembre 1958 ne fut pas pour nous la célébration d'un armistice, mais la création de « Vacances des jeunes », ce qui signifie début d'un long combat, d'une véritable aventure riche en difficultés, certes, mais passionnante parce que vécue hors des chemins battus.

En réalité, tout a commencé bien avant novembre 1958. Car, en janvier de cette année-là, le président de l'APEL, Louis Vivian, proposait au soussigné de faire partie d'une commission d'étude chargée d'examiner les possibilités de créer des camps pour faire suite aux colonies de vacances. Chacun sait que les dites colonies reçoivent en général les enfants jusqu'à l'âge de 12 ans. Entre 13 et 15 ans, pour les jeunes non « structurés » (tous ne sont pas scouts, routiers, « raiders », cadets, etc.) aucune institution n'était organisée pour proposer des vacances « sur mesure ». Cette lacune était signalée par les travailleurs sociaux et les milieux de l'éducation ainsi que par beaucoup de parents. En effet, on ne pouvait laisser à eux-mêmes certains jeunes, ou suggérer à chacun de s'engager à la campagne ou comme porteurs. Tous ne peuvent aller en vacances avec leurs parents ou compter sur l'hospitalité de parrains et marraines, d'oncles, de tantes ou de grands-parents pour un séjour durant les vacances.

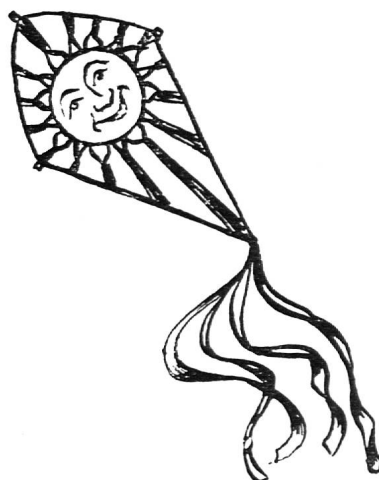
Le 9 janvier 1958, une assemblée d'information groupait quelques dizaines de personnes concernées par les problèmes « vacances et loisirs des jeunes ». Médecins et infirmières scolaires, éducateurs, assistants sociaux des services communaux et cantonaux, membres des autorités constatèrent l'urgence de la mise sur pied de camps destinés à la jeunesse à partir de 13 ans. Pour cela, la création d'une commission fut décidée sur-le-champ. Cette commission, présidée par M. Tauxe, directeur du Secrétariat vaudois pour la protection de l'enfance (actuel Centre vaudois d'aide à la jeunesse) constata que l'expérience était réalisable sous la forme de camp fixe rayonnant, avec logement sous grandes tentes et appui sur un bâtiment « en dur ». Il fallait offrir aux jeunes l'occasion de vivre en collectivité en tenant compte de leur psychologie et leur proposer des activités convenant à leur âge, sous la direction de cadres compétents.

L'établissement d'un budget souligna les exigences financières : il fallait réunir des sommes élevées et, pour cela, créer une association qui soit légalement autorisée à lancer un appel financier. Après avoir rédigé des statuts, soumis à l'expertise de M^e Baudat, la commission organisa une assemblée constitutive. Nous eûmes entre-temps la tristesse de perdre M. Tauxe, décédé à la suite d'une pénible maladie. C'est de cette époque-là que la présidence de la commission échet au soussigné.

Donc, 11 novembre 1958, démarrage de « Vacances des jeunes ». Le Secrétariat vaudois pour la protection de l'enfance nous alloua 3000 francs et la direction des écoles de Lausanne décida de nous appuyer. Une épique vente d'insignes nous procura 3000 francs, une matinée au théâtre, la forte somme de 80 francs ! Nous étions loin du compte. Je vous laisse à penser ce que signifie un appel financier lorsqu'on n'est pas connu et qu'on n'a encore aucune preuve à donner de la valeur d'un projet, quand aucune expérience n'a pu être faite.

Et ce fut l'aventure en chaîne, dont voici quelques mailloons : l'achat de deux grandes premières tentes, sans être sûrs de pouvoir les payer entièrement — la recherche d'un lieu d'implantation (Alpes vaudoises et Bas-Valais, prospectés systématiquement) — les camps de 1959, à Saphinhaus-sur-

Saxon avec une très forte proportion de cas sociaux et de caractériels. Suspense : la première expérience devait à tout prix réussir, car il fallait inspirer confiance, convaincre, prouver que nos camps étaient « viables ». Bien des risques furent courus, mais il le fallait. Puis il y eut, dès 1960, l'installation à la Vallée de Joux — l'obtention d'un subside cantonal — les démarches pour l'achat d'un terrain, puis la construction d'un premier bâtiment — la prise en charge du camp d'Arzier, pour les jeunes filles — les multiples travaux faits par nos soins pour éviter de lourdes dépenses (si certains records de ce genre étaient homologués, il y aurait plusieurs champions et championnes !). Bref, chaque année eut ses problèmes éducatifs, techniques et financiers, mais aussi ses progrès.



Merci marraine !

L'APEL devint la marraine de « Vacances des jeunes » et appuya régulièrement nos efforts. Merci à la grande association lausannoise de bien vouloir recommander à ses membres de nous aider. Rappelons que J.-P. Monod, président de l'APEL, fait partie de notre comité de patronage.

Merci à la SPV

Disons notre gratitude au CC, dont le président actuel, Maurice Besençon a, lui aussi, accepté d'entrer dans le comité de patronage de « Vacances des jeunes ».

L'appui sympathique des membres de la SPV encourage beaucoup. Nous y voyons une manifestation de solidarité et la preuve que le corps enseignant se préoccupe de l'éducation des grands élèves, hors les murs de l'école. C'est réjouissant, car « Vacances des jeunes » = Education et prévention sociale.

Merci à tant de collègues généreux qui contribuent au financement de nos actions. C'est pourquoi nos collègues qui participent à l'encadrement ainsi qu'à nos travaux le font avec une énergie et un enthousiasme qui nous remplissent d'admiration.

Merci aux nombreux collègues qui ont déjà utilisé le bulletin de versement adressé à tous les enseignants vaudois en même temps que notre rapport. Merci à qui nous aidera encore, et pour qui nous nous permettons de rappeler le N° du CP : 10 - 209 86.

Pour le comité de Vdj :
le président :
M. Barbey.

la main à la pâte... la main à la pâte... la main à la...

A Marseille : un musée pour les enfants

Tracée d'une grosse écriture enfantine, une pancarte sur la grille du Palais Longchamp, à Marseille, indique l'entrée de ce nouveau musée conçu et aménagé pour un tout jeune public : celui des maternelles et des écoles primaires.

Mme Latour, conservateur du musée, et son adjointe Mlle Giraudy, ont choisi la salle la plus ensoleillée du palais pour y installer une galerie d'art dans un décor de lumière et de couleurs. Les tableaux — portraits, natures mortes, paysages, estampes japonaises, gravures, gouaches — y sont présentés à la hauteur des enfants, sur des panneaux tendus de tissu bleu ; ce sont œuvres de toutes époques — du Moyen Âge à l'art abstrait — empruntées aux réserves des musées de Marseille et à diverses collections d'artistes. Au centre de la salle, des sculptures ont été installées à 50 cm. du sol sur des socles, devant lesquels sont placés de petits bancs et des poufs de couleurs vives. L'enfant qui sait déjà lire trouve, sur de grands panneaux calligraphiés, quelques explications élémentaires : « Deux personnes ne racontent pas une histoire avec les mêmes mots ; deux artistes ne peignent pas de la même façon ». Les jeunes visiteurs apprennent ainsi que l'on peut modeler avec l'argile ou tailler la pierre ou le bois ; peindre sur du métal, du cuir, du bois ou du verre ; que l'on peut dessiner à la plume, au fusain ou au crayon blanc. Tous les après-midi, un guide à la disposition des enfants anime la visite et leur fait découvrir la beauté des formes et des couleurs.

Officiellement inauguré le 16 janvier 1968, le musée des enfants s'inspire de créations semblables déjà réalisées en d'autres pays et, notamment, aux Etats-Unis.

(Informations UNESCO.)

Volontaires pour la Sicile

Le Service Civil International recrute des volontaires pour participer aux travaux de secours dans les régions sinistrées de Sicile. Une équipe du SCI s'est rendue sur place pour évaluer les be-

UNE SORTIE A SKIS

Quel était le sort des bêtes habitant les grandes forêts qui dominent le village enterré dans la neige ? Précaire, sinon tragique, à n'en pas douter ! On voyait parfois les chevreuils rôder le long des lisières, descendre jusqu'aux vergers entourant les maisons isolées, les lièvres se faufiler dans les déclivités du terrain ou passer d'une haie à l'autre.

Excellente occasion pour l'instituteur d'utiliser, non seulement à des fins scolaires, mais aussi en sciences, l'intérêt né d'un hiver anormalement long.

Je ne sais si la proposition vint d'un élève... elle n'en fut pas moins conditionnée par l'heureuse atmosphère de la classe.

C'est décidé ! On ira ravitailler le gibier, on déposera la nourriture dans la cabane du garde-forestier, abri perdu dans le flanc boisé de la montagne et autour de quelques arbres.

Le lendemain matin, personne n'avait oublié ses « tâches » et le local choisi devint, pour quelques heures, un marché. Les filles de paysans avaient apporté du foin, les garçons des pommes, qui coupées en quatre, attirent, par leur odeur, les chevreuils, des choux, des choux-raves. Une équipe spéciale d'écopiers plus débrouillards que scolaires avait recueilli des treillis plus ou moins rouillés et de vieux pneus.*

Départ, l'après-midi, la gymnastique étant à l'horaire ! Les garçons se disputaient l'honneur, pourtant bien pénible, de frayer la trace dans la neige profonde. Ils avaient sous les yeux de féeriques paysages forestiers, ceux que les skieurs d'aujourd'hui, tout à leur technique de descente, n'ont plus le temps d'admirer. Marche pénible : creux où la neige était sans résistance, plaques de neige glacée, arbres couchés en travers de la piste, branches surchargées de neige qui, heurtées, se relevaient en inondant le cou des gosses d'une poudre d'or gelée. Tout à leur travail, ils ne se plaignaient pas des sacs encombrants ou pesants, des courroies qui leur comprimaient la poitrine.

Il fallut, le travail terminé, que le maître insistât pour donner le départ. Les enfants auraient tellement voulu épier l'hypothétique chevreuil qui se serait hasardé à chercher sa pitance, malgré la présence mal dissimulée des anoraks multicolores.

Le retour tint davantage du ski de fond que du slalom ou de la descente ; bonne occasion pour les écopiers de constater qu'on peut skier sans remonte-pentes et sans pistes « tapées ».

Rayonnants, avec le sentiment d'avoir fait une bonne action, les enfants acceptèrent sans rechigner, le lendemain, de répondre au « questionnaire » qui exploitait, au profit du français, la sortie du jour précédent.

A. Ischer

* Les chevreuils ne mangent pas le foin, humide et tassé, qui fermente. Un procédé judicieux consiste à le pincer, à bonne hauteur, entre un arbre et le treillis circulaire, fixé par un pneu, qui l'entoure. Les chevreuils tirent par-dessous, comme d'une crèche, leur nourriture.

soins et préparer l'organisation des secours.

Les volontaires ayant déjà travaillé sur des chantiers, ou qui possèdent une expérience de secouristes, sont invités à s'adresser

à la filiale du Service Civil International dans leur pays, ou, directement, au bureau de coordination du SCI, 129, rue du Faubourg-Poissonnière, Paris (9^e).

(Informations UNESCO.)

La coordination scolaire en Suisse

Les membres de la Société pédagogique romande apprécieront à sa valeur cet exposé récemment diffusé par le Centre d'information en matière d'enseignement et d'éducation, à Genève, animé comme on sait par l'actif Dr Eugène Egger. Ils y verront avec satisfaction que l'initiative partie de leurs rangs en 1959 fait gaillardement son chemin. Quels que soient les obstacles innombrables dont la route est encore semée, il semble bien que rien ne pourra arrêter désormais la marche lente et sûre de l'idée-force issue du Congrès de Bienne.

Fédéralisme coopératif, coordination aux divers degrés de l'enseignement, planification de l'éducation, sont aujourd'hui devenus des slogans. On reproche souvent aux institutions responsables de ne rien entreprendre dans ce domaine ou d'en entreprendre trop peu. C'est pourquoi un exposé sur le thème « Coordination scolaire en Suisse » se justifie-t-il, dans lequel il est important de préciser ce que l'on entend par coordination. Co-ordonner signifie mettre en accord avec, ce qui souligne le caractère fédératif de cet ordre. Co-ordination n'est donc pas sub-ordination, non plus que dés-ordre.

Ceci posé, l'on peut se demander pourquoi la coordination et ses problèmes se trouvent soudain placés au centre de l'intérêt. Il conviendrait de rappeler ici les paroles prononcées devant une commission spéciale par le conseiller d'Etat Guido Eigenmann, directeur de l'instruction publique du canton de Saint-Gall.

Les trois raisons principales de cette évolution sont les suivantes :

1. L'évolution générale vers des solutions régionales supracantonales ; mentionnons simplement la construction des routes nationales, la lutte contre la pollution des eaux et d'autres encore.
2. L'augmentation de la migration interne, qui est intimement liée à l'industrialisation de notre pays, industrialisation qui, elle encore, demande une implantation régionale.
3. La nécessité d'une planification de l'éducation, qui se fait de plus en plus sentir. Le professeur Jaccard, de Lausanne, s'est très clairement exprimé à ce sujet lors du dernier congrès suisse des enseignants.

Il n'est donc pas étonnant que de nombreuses commissions, représentant des domaines très divers, aient réclamé une coordination. Ce postulat, qu'il soit de nature générale ou spécialement axé sur les problèmes scolaires, a fait l'objet de discussions dans des parlements communaux, cantonaux et même nationaux. Nos politiciens ont alors admis le terme (plus facile d'ailleurs à admettre qu'à réaliser) de « fédéralisme coopératif ». Convaincus de la justesse de cette idée, nous devons constater que cette expression est aujourd'hui utilisée couramment, souvent citée, mais pour autant que nous disposions d'expériences ou parfois que nous sachions comment la transposer dans la réalité. Cette transposition ne sera pas possible si nous ne donnons pas une forme nouvelle à notre vie politique. Il est très intéressant de constater qu'un représentant du parti conservateur au Conseil national (rappelons la motion Hürlimann) ait demandé que l'on étudie la question d'un fédéralisme coopératif et, par là, que l'on remporte une victoire sur un fédéralisme trop extrême, que l'on dénommera plutôt « cantonalisme ».

LA RESPONSABILITÉ DES CANTONS

Il ne fait aucun doute que la question de la coordination est actuelle et urgente, coordination dans le domaine de l'enseignement non moins que dans d'autres domaines. Presse, radio et télévision se sont emparées du problème de la coordination scolaire. Organisations professionnelles,

associations féminines et commissions politiques ont pris position à ce sujet. Les interpellations présentées devant les parlements cantonaux et devant le Conseil national se sont répétées. On en est même arrivé à ce que certains milieux pédagogiques s'adressent à la Confédération directement, bien qu'il soit clair, dans la Constitution, que la compétence et la responsabilité en matière scolaire incombent aux cantons seulement. Le Conseil fédéral, dans ses réponses, a toujours renvoyé les intéressés à la conférence des directeurs de l'instruction publique, mais il n'a pas caché son intérêt pour la question ni sa volonté de collaborer en vue de trouver une solution.

Tout dépend maintenant des cantons, de la manière dont ils s'attaqueront au problème, dont ils répondront à ces interpellations, afin que leur compétence ne leur échappe pas. Des développements de ce genre, en matière scolaire, se sont déjà vus. Dans le passé, les problèmes ne pouvaient être réglés que sur le plan fédéral — rappelons la loi fédérale sur la formation professionnelle et l'ordonnance sur la reconnaissance de certificats de maturité. Il suffit de jeter un regard sur l'histoire de la reconnaissance de la maturité pour se rendre compte combien les cantons, à l'époque, se déroberent. C'est pourquoi l'on peut se poser la question de savoir si le manque de coordination doit automatiquement mener à une centralisation. Nous ne le pensons pas. Il n'en est d'ailleurs pas ainsi aujourd'hui, même pour ce qui est de la formation professionnelle et de la maturité, car la Confédération confère aux cantons un droit de participation et de coopération étendu.

D'autre part, il faut souligner que des travaux préparatoires se sont effectués de toutes parts, ces dernières années, en vue d'une coordination de l'enseignement en général. On peut s'attendre ici, non sans raison, à une solution positive dans le sens d'un fédéralisme coopératif, qui laisse entrevoir non seulement une collaboration entre les cantons, mais également une nouvelle forme de collaboration entre la Confédération et les cantons.

EFFORTS SUR UN PLAN OFFICIEL

Donnons un bref aperçu des divers efforts entrepris. Tout le monde constatera que certains faits se sont déjà produits dans le domaine de la coordination scolaire, sur le plan officiel comme sur le plan officieux.

Sur le plan officiel, nous avons aujourd'hui quatre conférences régionales des directeurs d'instruction publique, qui étudient et discutent en commun les problèmes posés, problèmes qui ont déjà été résolus en partie.

1. *Suisse romande et Suisse italienne* (cantons de Fribourg, Genève, Neuchâtel, Tessin, Vaud, Valais, partie italienne des Grisons et partie française de Berne). Les directeurs de l'instruction publique de ces cantons collaborent depuis longtemps déjà. Ils publient leur propre annuaire, les « Etudes pédagogiques » et ont un président permanent de même qu'un secrétariat. Malgré tout, ils ne sont parvenus que depuis peu à dépasser le stade des simples prises de contact et de l'information pour en arriver à des décisions communes, sans compter leur coopération au « Glossaire des

patois romands». C'est grâce à la Société pédagogique romande qu'on a pris un réel élan. Après le 30e congrès de la SPR, en 1962, où l'on demanda, sous le thème « Vers une école romande », une harmonisation des systèmes et des programmes scolaires les directeurs de l'instruction publique se sont mis au travail et ont créé des commissions inter-départementales chargées d'étudier différents points. Nous devons cependant constater que beaucoup de questions sont restées sans solution jusqu'ici, et que l'état des travaux est stationnaire. Lors de son dernier congrès, en 1966, la Société pédagogique romande a donc fait le point de l'école romande et a établi, entre-temps, un programme commun de français et d'arithmétique pour les quatre premières années primaires, pour donner une nouvelle accélération à ce développement.

Les cantons romands ont aussi décidé de fixer officiellement le début de l'année scolaire après les vacances d'été. Mais même cette question n'a pu être résolue partout. La réglementation est maintenant effective dans les cantons de Genève, Valais, Fribourg, Tessin et Grisons. Pour le canton de Vaud, le Jura bernois et Neuchâtel, d'autres difficultés ont surgi, mais il semble que Vaud et Neuchâtel veuillent suivre leurs voisins. Pour le Jura, le problème est évidemment plus complexe puisque le canton de Berne dans son ensemble devrait s'aligner sur les autres cantons.

Sur le plan officiel toujours, les contacts entre les chefs de service des Départements de l'instruction publique ont été resserrés. Des conférences ont été créées, qui réunissent les chefs des différents degrés scolaires. De plus, les cantons de Vaud, Genève et Neuchâtel ont conclu dans le cadre de l'enseignement supérieur, un accord de base pour le troisième cycle en physique.

2. **Suisse nord-ouest** (cantons de Bâle-Ville, Bâle-Campagne, Berne — partie allemande du canton — Argovie, Soleure et Lucerne). Les directeurs de l'instruction publique de ces cantons se sont réunis pour la première fois le 21 octobre 1964. Ils ont tout d'abord étudié le problème de la scolarisation des enfants de travailleurs étrangers, de même que l'introduction et la structure d'une neuvième année scolaire obligatoire. Ces études se sont poursuivies depuis lors. Une comparaison a été établie pour ce qui est des manuels et l'on a examiné le problème des taxes scolaires. Pour l'instant, l'on s'efforce d'harmoniser la terminologie dans les divers degrés scolaires. L'on a d'autre part décidé de collaborer à l'élaboration de manuels communs.

3. **Suisse centrale** (cantons d'Uri, Schwytz, Obwald, Nidwald, Zoug, Lucerne. Ici aussi les contacts et l'information commune remontent à plusieurs années. En 1942 déjà, il existait une étroite collaboration pour la publication des manuels, collaboration élaborée dans le cadre de la « Conférence de Goldau ». Mais cette région connaît une collaboration plus intense encore depuis l'automne 1965 ; on a examiné et discuté en commun la question de la formation des maîtres des classes finales. On a édité des bulletins de notes identiques, et l'on s'est attaqué aux problèmes que posent l'introduction des mass-media dans l'enseignement et la formation des jeunes filles. Rappelons également qu'il existe des concordats intercantonaux pour l'Ecole normale de Rickenbach/Schwytz et pour le Technicum de Lucerne, qui sont déjà des institutions représentatives d'un fédéralisme coopératif.

4. **Suisse orientale** (cantons de Zurich, Schaffhouse, Thurgovie, Saint-Gall, les deux Appenzell, Glaris et Grisons, avec comme assesseur, la Principauté de Liechtenstein). Cette région n'a débuté dans ses travaux de coordination qu'au printemps 1966. Elle a discuté tout d'abord du problème de

principe que pose la coordination des systèmes scolaires, en accordant toutefois une attention particulière à la structure du degré supérieur de l'enseignement obligatoire ; un rapport détaillé a été rédigé à ce sujet. La discussion se poursuit et l'on est décidé à agir dans tous les domaines qui offrent des possibilités de coopération.

INITIATIVES INOFFICIELLES

Il serait faux de croire que les problèmes de la coordination ne sont étudiés que par des institutions officielles. Ces questions sont également abordées sur le plan inofficiel, à savoir

1. Dans le cadre des **organisations professionnelles**. Mentionnons ici les conférences de directeurs d'écoles ou les associations d'enseignants. Tous ont fait preuve d'un vif intérêt pour ces questions. Les efforts les plus grands ont été entrepris d'une part par la Société pédagogique romande, pour la Suisse française, comme nous l'avons dit plus haut, et d'autre part par le Schweizerischer Lehrerverein (Association suisse des enseignants) pour la Suisse alémanique, qui a mis sur pied un programme commun pour l'allemand et le calcul (1^{re} à 6^e année primaire) l'a soumis aux directions de l'instruction publique. Le SLV a présenté d'autres recommandations, comme la création d'un centre suisse des constructions scolaires ou une collaboration plus étroite dans le cadre de commissions, comme par exemple l'« Inter-cantonale Mittelstufenkonferenz » ou la « KOFISCH » (Kommission für interkantonale Schulfragen), etc.

Au degré secondaire, soulignons une intensification de la collaboration entre les directeurs des gymnases romands, qui a mené à l'étude de programmes harmonisés pour les branches obligatoires, et notamment, en ce qui concerne le type de maturité B, pour l'allemand, les mathématiques et le latin. Ce sont les programmes d'allemand qui ont été harmonisés avec le plus de succès. En ce moment l'on étudie un manuel commun pour l'enseignement du grec, ce qui permettrait alors une coordination du type A. Parmi les sous-sections de la Société suisse des professeurs de l'enseignement secondaire, mentionnons les efforts entrepris avec succès pour l'édition d'un nouveau manuel de chimie. Quant à l'enseignement des mathématiques, qui subit aussi l'influence de l'OCDE, il place encore les enseignants devant une sorte de cas de conscience. D'un autre côté la société des maîtres d'histoire a entrepris des efforts pour publier, soit en commun, soit simplement comme exemple, un manuel d'instruction civique. Nous pouvons donc constater que les organisations professionnelles font des efforts en vue d'une collaboration intercantonale. D'une manière plus générale, la coordination scolaire a également fait l'objet de discussions au sein de la Conférence des directeurs d'écoles normales, du « Katholischer Lehrerbund », etc., mais l'énumération de toutes ces prises de position nous conduirait trop loin.

2. Au sein des **associations politiques et culturelles**. Celles-ci se sont aussi occupées du problème, et l'on peut d'ailleurs constater que ce sont particulièrement les enseignants, ou les milieux d'enseignants affiliés à ces associations, qui se sont montrés les plus intéressés. Par exemple, la « Schweizerische Vereinigung demokratisch-sozialistischer Erzieher » a élaboré un programme cadre pour l'harmonisation des systèmes scolaires en Suisse. Une « Kommission für Erziehung und Unterricht » a été créée au sein du groupe conservateur-chrétien-social. Dans tous les partis politiques la même question rencontre un vaste écho. L'Alliance des sociétés féminines suisses, de même que la Ligue suisse des femmes catholiques, s'y intéressent également de très près. La première a présenté une étude approfondie qui a particulièrement pris en considération le problème de la

formation des jeunes filles. Ce rapport va prochainement être soumis aux directions de l'instruction publique. Nous comprenons parfaitement que des femmes et des mères, qui connaissent bien les difficultés que représente un passage d'un canton à l'autre, par exemple, se soient senties concernées par ces questions de coordination.

3. La « *Arbeitsgemeinschaft für die Koordination der kantonalen Schulsysteme in der Ostschweiz* ». Ce groupe de travail est en quelque sorte un compromis entre une association professionnelle et une organisation culturelle intéressée au problème, car des personnes ne provenant pas des milieux spécialisés peuvent également y prendre la parole et collaborer. C'est d'elle aussi que l'on a le plus parlé, car elle a bénéficié de l'appui de la presse, de la radio et de la télévision pour s'adresser au public et soulever la question. Elle a fourni un grand travail de préparation par la publication d'études concernant les structures scolaires, le passage de l'enseignement primaire à l'enseignement secondaire et le début de l'enseignement des langues étrangères.

POSITION DE LA CONFÉRENCE DES DIRECTEURS D'INSTRUCTION PUBLIQUE

Que peut nous apprendre le présent aperçu, et quelle est, à son égard, la position de la Conférence suisse des chefs des Départements de l'instruction publique, de laquelle dépend en grande partie le destin de notre politique scolaire ?

Tout d'abord, en nous basant sur les études et les travaux préparatoires entrepris, nous pouvons constater qu'un accord existe sur les points qui doivent être étudiés en relation avec la coordination scolaire. Ces points sont :

- Questions de structures, début de la scolarité, début de l'année scolaire, passage d'un degré à l'autre, développement scolaire et durée de la scolarité.
- Plans d'études et manuels scolaires.
- Diplômes, certificats, examens et leur reconnaissance mutuelle.
- Formation et perfectionnement des enseignants.
- Planification, encouragement et financement de l'éducation.
- Statistique scolaire.

Cette énumération n'est certes pas complète ; nous basant sur l'analyse entreprise, nous croyons cependant avoir souligné les aspects essentiels du problème ; mais nous constatons qu'il manque encore certains faits pour en trouver la solution. Par exemple, nous ne disposons pas d'une documentation qui nous permette de voir suffisamment toutes les questions à traiter. Certaines d'entre elles nécessitent des recherches scientifiques ; c'est le cas par exemple pour le moment le plus proche à la sélection des élèves ou le début de l'enseignement des langues étrangères. Nous ne voyons pas non plus comment résoudre politiquement certains problèmes, car il est bien entendu que diverses décisions, telles le début de l'année scolaire, ou le passage d'un degré à l'autre, c'est-à-dire la réforme de la structure scolaire, doivent être soumises à une votation populaire, du moins d'après la plupart des législations cantonales.

La conférence suisse des chefs d'instruction publique a reconnu l'urgence d'une coordination scolaire, mais a également souligné les difficultés qu'elle soulève. C'est pourquoi elle a créé, il y a deux ans déjà, une « Commission pour la coordination intercantonale des systèmes scolaires » ; celle-ci devait éviter la formation des « blocs régionaux », afin de ne pas rendre plus difficile, par la suite, la coordination dans son ensemble. La commission était chargée de préparer, à l'intention de la conférence plénière, des propositions pour l'étude d'une coordination et pour sa réalisation.

La commission, placée sous la présidence du conseiller

d'Etat Eigenmann, s'est réunie, à plusieurs reprises et a tout d'abord pris connaissance de l'aperçu tel que nous l'avons reproduit ici. Après avoir discuté de la situation, elle a présenté à la conférence plénière les propositions suivantes :

— La commission demande que tous les cantons mettent sur pied une statistique scolaire unifiée. Il s'agit surtout d'un programme minimal permettant d'obtenir des résultats comparables. Tous les cantons restent libres de développer cette statistique en vertu de leurs propres besoins. Pour coordonner les systèmes scolaires on ne peut laisser de côté les aspects quantitatifs de nos écoles.

— La commission demande qu'une enquête, menée par le Centre d'information en matière d'enseignement et d'éducation, à Genève, permette de voir quels manuels utilisés pendant la scolarité obligatoire sont déjà en usage dans plusieurs cantons ; on pense qu'une harmonisation des manuels très usités aurait plus de succès que celle qui s'appliquerait à des livres qui ne sont connus que dans les cantons qui les éditent. Mais il est clair qu'il ne suffit pas de savoir quels sont les manuels utilisés dans les différents cantons ; il faut encore en comparer le contenu. Alors seulement on pourra parler d'harmonisation ou, mieux encore, d'une édition en commun, car les manuels scolaires sont désignés dans les plans d'études. Ce travail ne pourra être mené à bien que si l'on bénéficie de l'appui des organisations professionnelles, qui disposent des spécialistes nécessaires.

— La commission demande d'autre part à la conférence plénière qu'elle fixe une marche à suivre pour les différents points à examiner, concernant la structure et l'organisation scolaires, comme par exemple le début de l'année scolaire, l'âge d'entrer à l'école, le passage du degré primaire au degré primaire supérieur, ceci afin que les cantons sachent comment procéder, à l'avenir, lors de révisions de la législation scolaire. Le canton de Bâle-Campagne, par exemple, a déjà soumis à la compétence du Grand Conseil la décision concernant le début de l'année scolaire. En accordant aux parlements cantonaux plus de pouvoir en cette matière, on pourra peut-être donner aux cantons une mobilité plus grande dans le sens d'un fédéralisme coopératif.

— Pour pouvoir mener cette tâche à bien, la commission demande qu'on lui adjoigne un comité de travail composé de spécialistes qui pourrait, d'après ses directives et à sa demande, étudier les différents problèmes et préparer des propositions pratiques en vue de leur résolution.

Lors de sa séance de travail du 18 janvier à Zurich, la conférence des chefs d'instruction publique a accepté ces demandes à l'unanimité, de sorte que les grands travaux vont pouvoir être mis en chantier. Mais il est bien entendu que tant de particularités se révèlent, à l'application, qu'il ne faut pas s'attendre à une solution rapide. Ceci n'est d'ailleurs pas un désavantage, car l'enseignement doit se développer organiquement et ne pas être inutilement bouleversé, ce qui provoquerait autant de tort à l'enfant, à l'élève, que les différences qui résident aujourd'hui entre les cantons et les difficultés qui en découlent lors du passage d'une école à l'autre.

Quelles sont maintenant les tâches du comité de travail mentionné plus haut ?

Nous pensons aux points suivants : tout d'abord il serait bon qu'il établisse, à l'intention des Départements cantonaux de l'instruction publique, les points qui sont, dans le cadre de l'organisation scolaire, de la compétence du Conseil d'Etat ou du Grand Conseil, afin que les questions puissent être traitées rapidement et fixées légalement. Ensuite il sera important de se demander quelles études et comparaisons effectuées sur un plan régional peuvent s'étendre à toute une région linguistique ; ceci permettrait d'établir les bases d'une discussion sur le plan national. En troisième lieu il

faudra voir quelles sont les enquêtes à entreprendre, pour être en possession des données nécessaires à une collaboration lorsque le moment sera venu. Il s'agit surtout, ici, de comparaisons de plans d'études et de manuels.

Le 21 juin 1967, la conférence des chefs des Départements cantonaux de l'instruction publique a accepté les trois premières résolutions tendant à une coordination scolaire suisse c'est-à-dire :

« Une réglementation unique, prévoyant le début de l'année scolaire après les vacances d'été, devrait être adoptée pour l'ensemble de la Suisse. Si un changement s'avérait dès lors nécessaire, il faudrait si possible que son introduction soit menée à bien en même temps dans chaque région linguistique, afin que la nouvelle ordonnance puisse être mise en vigueur d'ici 1972 au plus tard.

» Pour ce qui est de l'âge d'entrée à l'école, une ordonnance cadre devrait être promulguée, stipulant qu'un enfant peut entrer à l'école s'il atteint l'âge de 6 ans révolus entre le 1^{er} janvier et le 31 juillet de l'année courante. Une date unique pour toute la Suisse devrait être adoptée d'ici 1972.

» Dans l'intérêt d'une formation équivalente, la durée minimale de la scolarité devrait être la même partout, c'est-à-dire de 9 ans pour la scolarité obligatoire et de 12 ans pleins au moins pour la scolarité jusqu'à la maturité. »

La Commission d'experts pédagogiques, organe consultatif, dont il a été question plus haut a été nommée lors de la réunion annuelle du 27 octobre 1967.

Cette commission avait pour première tâche d'étudier les moyens de réaliser les trois recommandations ainsi que de résoudre le problème spécial du début de l'enseignement d'une deuxième langue vivante. La commission s'est réunie deux fois ; elle travaille en sous-commissions et l'on espère

pouvoir soumettre à la « Commission pour la coordination intercantonale des systèmes scolaires » son premier rapport et ceci dans le courant de l'été prochain.

Rappelons que le « Centre d'information en matière d'enseignement et d'éducation » vient d'achever ses enquêtes sur les manuels scolaires. D'autre part, un programme minimum de statistique scolaire doit être accompli dans le courant de l'année scolaire 1967-1968.

Ainsi progresse la coordination scolaire vers une certaine planification et prospection.

Notons enfin qu'une deuxième commission, qui s'occupe elle des problèmes de l'enseignement secondaire a été instituée par la conférence suisse des chefs des Départements cantonaux de l'instruction publique sous la présidence du conseiller d'Etat H. Wanner, Schaffhouse. Cette commission a siégé trois fois et a étudié le projet d'un centre de perfectionnement pour le corps enseignant secondaire. Le projet est à l'ordre du jour pour la prochaine réunion de travail de la conférence plénière des chefs des Départements cantonaux de l'instruction publique.

D'autres problèmes touchant la coordination de nos écoles secondaires seront à l'étude plus tard.

Nous voici donc placés au début de tout le problème ; mais nous constatons déjà avec satisfaction qu'un mouvement s'est produit dans la politique scolaire suisse grâce à ces nouveaux aspects, mouvement ascendant qui correspond bien à notre structure politique et qui conduira à une planification nationale de l'enseignement, sans pour autant sonner le glas de notre fédéralisme ou de nos habitudes démocratiques.

Centre d'information en matière d'enseignement et d'éducation.

Genève, le 3 avril 1968.

Le tout nouveau livre Mondo :

L'AUTOMOBILE

Un demi-siècle d'histoire

Le récit le plus extraordinaire des débuts de l'automobile et des hommes qui y ont associé leur destin.

Ce récit retrace, avec beaucoup de réalisme et même d'humour, l'une des plus folles aventures humaines : l'Automobile.

Pour la première fois réunis, les acteurs, les auteurs et les témoins de cette glorieuse épopée racontent, par la plume de Jean Fondin, l'époque héroïque de la première voiture à voile, à cerf-volant, du tricycle à vapeur, l'histoire de ces hommes qui y ont associé leur destin, Peugeot, Panhard, Ford, et tant d'autres.

Ce livre révèle encore l'évolution rapide et incroyable de la technique automobile durant ces cinquante premières années. Les moteurs à vapeur, les moteurs à un, puis deux cylindres, l'esthétique et le confort de l'époque, les progrès compétitifs des différentes nations, la première industrie suisse de l'automobile, les prix exorbitants de ces « monstres », les roues en bois, en fer, en caoutchouc durci, etc.

Les magnifiques planches en couleurs qui illustrent l'ouvrage forment un véritable musée de l'Automobile. Le moteur de la première « Daimler », la Peugeot « vis-à-vis », le déguisement de fourrure des pionniers, l'affiche du premier salon de Genève, les frères Renault, la fabrique « Pic-Pic », l'Alfa Romeo 1910, Henry Ford, père de l'industrie automobile américaine, dans sa 999, vers 1904, la De Dion-Bouton de 1898, carrossée en tonneau, etc.

Des photographies d'époque, imprimées dans leurs couleurs d'origine, donnent un réalisme saisissant aux légendes qui les accompagnent. Ce sont de véritables archives, souvent restées ignorées jusqu'à nos jours.

Les œuvres complètes de Jean-Pierre Schlunegger

A tous ceux qui s'intéressent en quelque manière à la vie littéraire en Suisse romande, à ceux qui déjà connaissent en partie l'œuvre de Jean-Pierre Schlunegger, à ceux enfin qui ont eu le privilège de suivre son enseignement à l'Ecole normale du canton de Vaud, nous tenons à signaler la publication prochaine de ses « Œuvres », dans la collection de **L'Aire**, par la Coopérative Rencontre (cf. bulletin de souscription dans le présent numéro de l'*Educateur*, page 256 »).

Le volume comprendra :

- une importante préface d'Yves Velan ;
- les quatre livres publiés du vivant de l'auteur (« De l'Ortie à l'Etoile », « Pour songer à Demain », « Clairière des Nocces », « La Pierre allumée ») ;
- plusieurs récits et autres textes en prose, parus dans diverses revues ;
- un grand texte inédit (dialogue en prose) d'une rare violence, écrit par l'auteur peu avant sa mort, ainsi que quelques poèmes inédits ;
- une notice bio-bibliographique, apportant d'utiles renseignements sur l'œuvre de J.-P. Schlunegger, et surtout sur sa vie, liée de très près à l'activité littéraire et intellectuelle en Suisse romande dans les années de l'après-guerre et jusqu'au moment de sa mort violente, en 1964.

Tendue à l'extrême entre l'expression du bonheur de vivre et de l'angoisse de vivre, l'œuvre de Schlunegger est marquée tout entière par la brûlure de l'expérience ; elle échappe pourtant à l'anecdotique et à l'accidentel, pour s'élever au niveau d'une véritable œuvre littéraire — la distance des années permet aujourd'hui de s'en rendre compte —, et qui compte parmi les plus importantes de l'après-guerre en Suisse romande.

Pour la Journée de l'Europe, le 5 mai

La FIAI et la compréhension internationale à l'école primaire

En 1957, donnant suite à une recommandation votée par la Conférence générale lors de sa 9^e session, l'UNESCO lançait un projet visant à promouvoir la connaissance, la compréhension et le respect entre les peuples d'Orient et d'Occident. On a cherché par de nombreuses activités à faire participer la jeunesse des écoles à cette généreuse initiative. La FIAI favorable à la pratique des Droits de l'Homme ne pouvait qu'applaudir au projet et lui apporter sa pleine collaboration.

En 1960-1961, une étude pilote fut entreprise sur l'idée que peuvent se faire de l'Asie les élèves primaires d'Allemagne, de France, de Grande-Bretagne et de Suisse, à travers les manuels scolaires : lecture, géographie, histoire.

En 1963-1964, une seconde entreprise a été réalisée dans le but d'expérimenter pratiquement dans les écoles primaires des programmes visant à améliorer la compréhension des peuples et des cultures de l'Orient.

Dans le rapport présenté par la FIAI à l'UNESCO, Mme J. Lordon (France) commente un Guide à l'usage des écoles primaires qui décideraient de participer au projet des « Ecoles associées » dont le réseau ne s'étendait jusqu'ici qu'aux écoles secondaires et à des écoles normales. Les maîtres y trouveront des renseignements d'ordre pratique, des suggestions quant aux programmes, méthodes et matériel propres à promouvoir dans les écoles primaires l'éducation pour la compréhension internationale, qui ne doit pas constituer, au niveau primaire, une discipline particulière où l'objet d'un enseignement spécial, mais doit s'intégrer dans le programme scolaire normal. Le choix et la place de ces activités doivent être laissés à l'entière liberté de l'enseignant.

Jusqu'ici, trois thèmes d'étude ont été proposés :

1. Les droits de l'homme.
2. L'œuvre des Nations Unies.
3. L'étude approfondie d'un ou de plusieurs pays d'Orient.

L'expérience pilote de la FIAI montre que le troisième thème convient le mieux aux écoles primaires, l'âge des élèves, leur niveau général de développement culturel, et surtout leur intérêt marqué pour le concret expliquant et justifiant cette option.

Les activités suggérées sont relatives à la vie des enfants, aux apports de l'Asie à notre civilisation occidentale dans tous les domaines, à l'expression artistique chez les peuples étudiés, à la vie familiale (maison, mobilier, vêtements), aux contes et légendes du pays, à la biographie des grands hommes de l'histoire du pays, aux problèmes de la faim, de la santé publique, de l'analphabétisme, aux modifications survenues en raison de la nécessité de s'adapter à un monde en rapide évolution, à la lutte pour la vie et aux travaux des hommes et des femmes.

Cet enseignement sera fondé sur le concret, à l'école primaire, où l'on utilisera quantité de moyens. Les élèves doivent être appelés à fournir un effort personnel de collaboration dans la recherche de documentation, enquêtes, interviews, travaux manuels. Le rapport cite des résultats extrêmement encourageants, obtenus souvent avec l'entière collaboration des autorités et des parents. L'activité créatrice des enfants doit être l'une des caractéristiques de l'éducation pour la compréhension internationale à l'école primaire, et constituer l'un de ses côtés le plus attachant et le plus enrichissant. La part des maîtres est capitale dans la réussite

d'une telle expérience. Un projet de programme a été établi par un comité d'experts, présidé par M. Robert Michel (Lausanne), secrétaire général de la FIAI, au sein duquel la SPR était représentée par M. A. Perrot (Bienne).

Recommandations

Le Comité d'experts de la FIAI, considérant :

1) que l'école primaire a mission d'instruire et d'éduquer la grande majorité des enfants actuellement scolarisés dans le monde, dont la plupart ne poursuivront pas d'études au-delà de ce niveau ;

2) que les impressions et les attitudes d'esprit fixées durant l'enfance sont particulièrement importantes et durables surtout chez les élèves d'un niveau scolaire modeste qui, au sortir de l'école, trouveront peu d'occasions d'aborder et de comprendre les problèmes posés au monde moderne dans le domaine de l'appréciation mutuelle et de la compréhension internationale ;

3) que l'influence positive exercée par l'exécution de l'expérience-pilote déborde largement le cadre de la classe grâce aux nombreuses manifestations qui permettent d'associer la famille, les autorités et le public aux efforts faits en faveur des buts du projet majeur Orient-Occident ;

4) qu'une telle expérience permet d'approfondir les connaissances des enfants sur le pays ou la région étudiés, sur sa culture, ses mœurs, ses conditions de vie et ses problèmes et leur donne l'occasion de renouveler leur appréciation de leur propre pays ;

5) que l'unanimité des maîtres participants et des rapporteurs nationaux préconisent la poursuite et l'extension de l'expérience en raison des résultats encourageants déjà obtenus dans des conditions pourtant difficiles et avec des moyens limités, recommande :

que l'expérience-pilote limitée réalisée par la FIAI à la demande de l'UNESCO soit poursuivie et étendue dans les années à venir à un nombre sans cesse croissant d'écoles primaires dans tous les pays d'Orient et d'Occident.

Vœux et suggestions

Le Comité d'experts estime qu'une telle extension du projet, pour être réalisable et efficace, devrait remplir les conditions suivantes :

1) que les résultats et conclusions tirés de l'expérience-pilote soient diffusés auprès de toutes les écoles désireuses de la poursuivre ;

2) qu'il soit fait appel uniquement à des maîtres volontaires ;

3) qu'une période de préparation d'au moins trois mois soit accordée aux maîtres participants avant le début de la mise en œuvre du programme dans les classes ;

4) que les maîtres soient pourvus d'une documentation de base concernant le pays ou la région choisis...

Dans ses conclusions, le secrétaire général R. Michel déclare : « Une telle entreprise répond parfaitement au but majeur de notre action internationale : propager l'idée d'une éducation des enfants et adolescents orientée vers la compréhension des peuples, le respect de la dignité humaine et la pratique des Droits de l'homme. »

Alb. M.

Chronique de la radio et de la télévision scolaires

Deux émissions

Une télévision scolaire, c'est un peu comme une valse : il faut compter trois temps. Le premier, c'est celui de la préparation, de la présentation. Le second, celui de la diffusion (serait-ce le temps fort ?). Le troisième est le temps de l'exploitation et de la critique.

Commençons par le début. Et si vous voulez bien, je me charge de la présentation.

Piano et clavecin

La radio scolaire exploite depuis longtemps le domaine musical. La télévision enrichit-elle des émissions de ce genre ? Nul doute que la présentation d'un instrument nécessite un élément visuel. Cette émission culturelle nous le prouve.

En voici les intentions pédagogiques, telles qu'elles sont définies dans les Feuillettes de télévision scolaire :

« On entend trop souvent dire : « Le clavecin ? Oui, c'est un ancien piano ! » Cette émission se propose de démontrer — facilement d'ailleurs — qu'il n'en est rien. Elle a un triple but : montrer la beauté esthétique des instruments d'autrefois, souvent somptueusement ornés ; préciser l'origine commune des deux familles d'instruments ayant conduit d'une part au clavecin, d'autre part au piano moderne ; donner aux enfants l'occasion de comparer les sonorités des instruments successifs des deux familles. »

Scénariste : René Dovaz.

Réalisateur : Pierre Matteuzzi.

Diffusion : a) le lundi 29 avril en soirée, à l'intention du corps enseignant ; b) le mardi 30 avril à 9 h. 15, 10 h. 15 et 14 h. 15 ; c) le samedi 4 mai dans l'après-midi.

Un graveur sur bois : Pierre Aubert

La peinture, les arts graphiques, eux, ne pouvaient que passer difficilement par la radio. La télévision s'empare de ces sujets, et après Robert Hainard, dans Erni, voici Pierre Aubert qui pénètre dans nos classes par le truchement du petit écran. Et, en attendant la couleur, quoi de plus approprié que le noir et blanc de la gravure sur bois ?

Dans les Feuillettes de télévision scolaire, vous trouverez les intentions pédagogiques suivantes :

« a) L'artiste s'inspire du paysage qui l'entoure ; Pierre Aubert a trouvé dans le Jura non seulement une technique adéquate (le pays lui offre le bois), mais aussi un style. Il n'est que de voir le Jura en hiver, avec ses surfaces noires et blanches, les traits précis des arbres, des branches, des haies, pour comprendre l'œuvre gravée de Pierre Aubert.

b) Pierre Aubert a poussé la technique de la gravure sur bois jusqu'à la perfection. L'artiste se fera un plaisir, avec toute la simplicité et la bonhomie qui le caractérisent, d'expliquer les étapes de son travail. Une œuvre se créera lentement sous nos yeux.

c) Un concours incitera les élèves à appliquer la technique démontrée. Pierre Aubert a débuté en imitant des gravures. Il aime que les jeunes en fassent autant ! »

Scénario et réalisation : Robert Rudin.

Diffusion : a) le lundi 6 mai en soirée (à l'intention du corps enseignant) ; b) le mardi 7 mai à 9 h. 15, 10 h. 15 et 14 h. 15 ; c) le samedi 11 mai dans l'après-midi.

Pour ces deux émissions qui ouvrent la série « printemps 1968 », le premier temps est joué. Le second vous est réservé, celui de la diffusion, je veux dire de la réception dans vos classes. Quant au temps de la critique, il ne faut pas le manquer. Des émissions expérimentales ne sauraient s'en passer. Positives, constructives, franches, les remarques des enseignants (et des élèves !) ne sauraient être esquivées.

Robert Rudin.

Concours de dessin

Nous attirons l'attention des instituteurs sur le **concours de dessin** organisé par la maison Veillon, à Lausanne, pour les enfants de 6 à 15 ans. La tâche d'introduire la lettre « V » — paraphe de la Maison — dans un dessin, apporterait un changement agréable aux leçons de dessin et donnerait aux élèves une occasion de laisser libre cours à leur imagination.

Les 1000 meilleurs travaux seront récompensés par des prix :

500 poupées et 500 ballons de football.

Un beau ballon de football pour les leçons de sport ou les

récréations a été prévu comme prime spécialement attrayante pour **chaque classe** qui participera au concours avec **trois quarts des élèves** au minimum.

De plus, une fois par année jusqu'à l'âge de 15 ans, chaque gagnante pourra choisir sur un prospectus spécial une **robe gratuite** pour sa poupée et chaque gagnant de ballon choisira lui-même par exemple une culotte ou un maillot de gymnastique, une ceinture de cuir, etc.

Demander les conditions de participation à Oncle Bricole, Charles Veillon S.A., Lausanne.

Les Amis de la nature veulent aussi protéger la nature

La Commission pour la protection de la nature de l'Union touristique suisse, Amis de la nature, s'est réunie lors d'un récent week-end dans la maison de vacances de l'Albis (canton de Zurich). Après être restée quelque temps en veilleuse, elle s'est remise au travail et s'est fixé les objectifs suivants : tout d'abord la création d'un service interne d'informations parmi les sections et les associations canto-

nales, concernant les paysages et les sites menacés, afin de pouvoir les protéger efficacement, en prenant conscience que protéger la nature c'est protéger l'homme. Dans cette perspective, il s'agit d'accorder une importance particulière aux effets négatifs de notre civilisation comme la pollution de l'air et la pollution des eaux, et s'intéresser également activement aux problèmes de l'aménagement du territoire.

humide. Je cours jusqu'au coteau. La vigne semble lasse et sans force. Les jolies pousses vertes qui, hier encore, se dressaient, pendent maintenant et paraissent laides. La vigne est déchiquetée, toute la récolte perdue...

Tout triste, je descends le petit escalier bleui qui porte encore la marque du sulfate.

Le texte et les premiers exercices font l'objet d'un tirage à part que l'on peut obtenir chez Charles Cornuz, instituteur, 1075 Chalet-à-Gobet s/Lausanne. Le prix de l'exemplaire est de 10 centimes (dix); il est de 7 centimes lorsqu'on s'inscrit pour recevoir régulièrement (environ dix fois l'an) un nombre déterminé de feuilles.

Troisième cours pour la formation de rééducateurs de la psycho-motricité, 1968-1970

I. Programme général

Les techniques rééducatrices prennent une place de plus en plus large dans le traitement des enfants inadaptés. Un grand nombre de ceux-ci souffrent de troubles de la psycho-motricité : débilité motrice, instabilité psycho-motrice, inhibition, troubles de la latéralisation, maladresse, incoordination des mouvements, handicaps moteurs causés par une atteinte organique ou sensorielle. Ces troubles, qu'ils se présentent isolés ou qu'ils soient liés à des déficiences du développement intellectuel, du langage ou de la sphère affective, peuvent être abordés par une thérapie propre, la rééducation psycho-motrice.

L'Institut des sciences de l'éducation de Genève (Institut Rousseau, ISE) et le service médico-pédagogique du Département de l'instruction publique de Genève (SMP) organisent conjointement un cours de formation pour rééducateurs et rééducatrices de la psycho-motricité.

La méthode enseignée a été élaborée par des spécialistes travaillant au Département de l'instruction publique de Genève et se base essentiellement sur les apports du professeur Julian de Ajuriaguerra en neuro-psychiatrie infantile, sur les recherches de pédagogie et psychologie de l'enfant de l'Institut Rousseau (ISE) et sur les techniques d'éducation musicale et rythmique de l'Institut Jaques-Dalcroze.

Le programme des études consiste en cours donnés dans le cadre de l'ISE et en stages et séminaires organisés spécialement pour les futurs rééducateurs.

Le cours débutera en octobre 1968 si le nombre d'inscriptions est suffisant.

II. Durée et contenu du cours

Le cours, d'une durée de deux ans, a lieu à Genève.

La première année, consacrée essentiellement à la formation théorique et personnelle, suit le rythme de l'année universitaire. La seconde année suit le rythme de l'année scolaire genevoise; elle comprend, en grande partie, des séminaires et des stages dans des écoles et des institutions spécialisées.

Le cours s'adresse, en principe, à des personnes ayant déjà une formation pédagogique ou musicale et désirant acquérir une spécialisation.

III. Conditions d'admission

- Age d'admission : 20-35 ans.
- Diplômes antérieurs : maturité, baccalauréat, brevet d'instituteur ou autre diplôme jugé équivalent par la direction du cours.
- Etre apte à suivre un entraînement de gymnastique et de rythmique.
- Avoir suivi antérieurement un enseignement musical minimum de façon à être apte à exécuter un morceau de piano sans partition.
- Posséder une expérience éducative ou pédagogique avec des enfants.

IV. Inscriptions

- La demande d'admission avec curriculum vitae doit être manuscrite; elle est à adresser jusqu'à fin mai 1968 à la direction de l'Institut des sciences de l'éducation.

- Les candidats seront convoqués personnellement en vue d'un entretien et d'un examen de leurs capacités musicales et rythmiques.

- Les étudiants peu avancés au piano seront tenus de prendre des leçons.

V. Dispenses

- Les candidats pourront être dispensés par la direction du cours de l'obligation de suivre les parties du programme pour lesquelles ils justifieront des études antérieures suffisantes.

VI. Examens et diplômes

- A la fin de la première année, les candidats subiront des examens sur les branches principales.
- A la fin de la deuxième année aura lieu l'examen final qui comprendra :
 - Un travail de diplôme (« mémoire »).
 - Des épreuves portant sur les diverses techniques enseignées.

Le diplôme de rééducateur de la psycho-motricité sera délivré conjointement par l'Institut des sciences de l'éducation et le service médico-pédagogique.

VII. Dispositions financières

Un forfait d'inscription de Fr. 200.— par semestre est prévu pour les candidats appelés à suivre le cours complet. Des arrangements seront pris pour les candidats dispensés de certains cours ou stages.

VIII. Direction du cours

M. L. Pauli, codirecteur de l'Institut des sciences de l'éducation; M^{me} M. Fert, directrice du service médico-pédagogique.

La direction du cours se réserve d'apporter certaines modifications à ce programme si les circonstances l'y contraignent.

Pour toutes les demandes de renseignements et correspondance, s'adresser à l'Institut des sciences de l'éducation.

éducateur

Rédacteurs responsables :

Bulletin: R. HUTIN, Case postale N° 3
1211 Genève 2, Cornavin

Educateur: J.-P. ROCHAT, Direction des écoles
primaires, 1820 Montreux, tél. (021) 62 36 11

Administration, abonnements et annonces :

IMPRIMERIE CORBAZ S.A., 1820, Montreux,
Avenue des Planches 22, tél. (021) 62 47 62
Chèques postaux 18-379.

Prix de l'abonnement annuel :

SUISSE Fr. 21.— ; ÉTRANGER Fr. 25.—

le dessin

édition romande
de ZEICHNEN UND GESTALTEN
neuvième année

2

organe de la
SOCIÉTÉ SUISSE DES MAÎTRES DE DESSIN

Paraît six fois l'an en supplément de l'« EDUCATEUR »

Rédacteur: C.-E. Hausammann
Place Perdtemps 5 1260 Nyon

PISSENLIT

Ecole primaire, deuxième et troisième année, Ellikon an der Thur (ZH).
Gouache, pinceaux N°s 8 et 10, format A3.

A la maison, les enfants observent une plante de pissenlit et en font un croquis. Ces derniers sont confrontés en classe, examinés et discutés. On porte une particulière attention sur la disposition des feuilles et sur leur forme. Chaque tige ne porte qu'une fleur, très grosse. A la suite de la discussion, on dessine une nouvelle fois une plante entière, mais au pinceau (N° 10) et avec de la gouache grise. Cela donne à l'esquisse beaucoup plus d'ampleur, surtout si l'on prend la peine d'utiliser entièrement la feuille de papier: feuilles et fleurs peuvent même dépasser les bords.

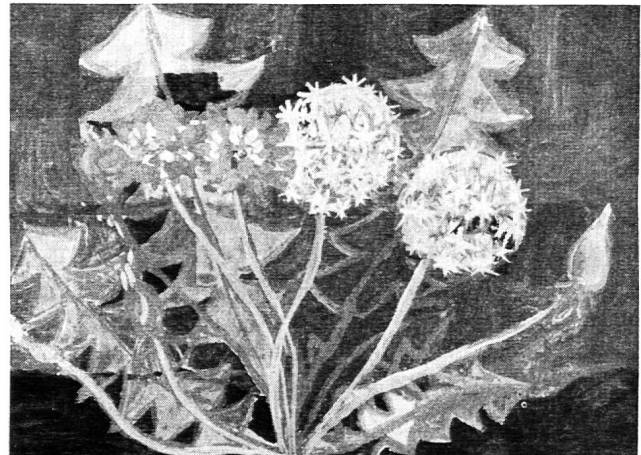
Ensuite on s'occupe des couleurs. Sur les bords de la prairie de l'école, brillent les têtes jaune or sur le fond vert soutenu de l'herbe. Les nervures des feuilles et les tiges sont vert clair, presque blanc même. Certains reflets sont franchement blancs. Comme désassorti apparaît le capuchon brun fermant les calices fanés. C'est en partant de ces impressions colorées que nous allons préparer notre fond. Couvrir la feuille (A 3) avec les couleurs observées et en partant des angles avec les plus claires. Mais une seule couche ne suffit pas à nous satisfaire, et nous peindrons aussi longtemps qu'il faudra rajouter pour obtenir une gamme très harmonieuse.

C'est sur ce fond que l'on esquissera à grands traits, en gouache grise et directement au pinceau, notre plante de dent-de-lion. Puis nous indiquons en brun le sol et dans le haut entre le contour des feuilles et des fleurs un

peu de ciel. Mais il ne s'agit pas de recouvrir complètement le fond, seulement de quelques touches suggestives. Pour terminer, on peindra la plante elle-même avec les couleurs les mieux adaptées, et sans s'en tenir rigide-ment aux formes esquissées. Pour les petites étoiles blanches des graines, comme aussi pour certains accents jaunes sur les fleurs, utiliser la gouache au sortir du tube: cela leur donnera plus de luminosité.

Le travail a duré en tout environ six heures. Il avait pour but d'améliorer la connaissance d'une chose connue quant à sa forme et à sa couleur et de développer les aptitudes créatrices à partir de la perception des couleurs.

Rosmarie Honold



LE GEAI

Ecole primaire, deuxième et troisième année, Ellikon an der Thur (ZH).
Nécolor, format A3.

Au cours d'une promenade en forêt, nous avons trouvé une petite plume rayée de bleu et de blanc. Très intrigués, nous avons cherché dans la collection ornithologique de l'école quel oiseau l'avait perdue. Le geai naturalisé a d'abord été pour nous l'occasion d'une étude de vocabulaire pendant nos leçons d'allemand (langue maternelle), puis nous avons décidé de le dessiner.

Le modèle a été placé bien en vue de la classe sur un support élevé. Les enfants ont tout de suite commencé par en transcrire la forme et presque aussitôt à peindre l'oiseau. Celui-ci terminé, on s'est posé la question : « Où l'oiseau se tient-il ? où est son nid ? » Le fond a alors été meublé avec des arbres et des buissons en cherchant à exprimer une saison donnée par leurs couleurs. Les vides restant ont été remplis avec le sol de la forêt et avec le ciel.

Le travail a duré en moyenne six heures. Il avait pour but d'exercer l'observation et l'imagination. Mais la fantaisie a gardé également ses droits.

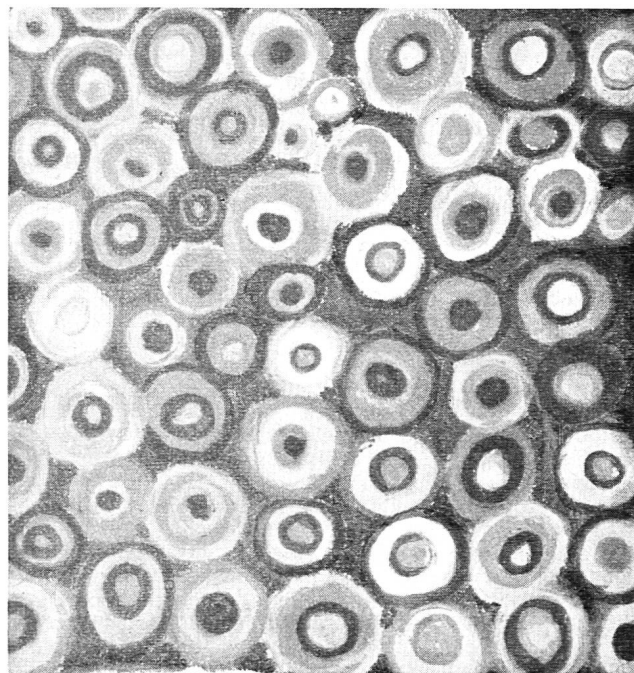
Rosmarie Honold

LES SEMIS

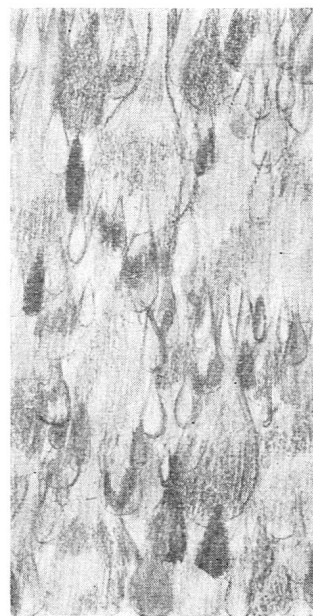
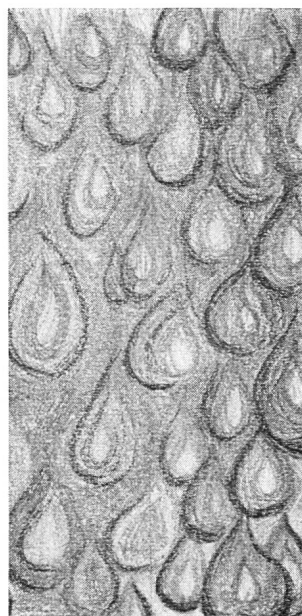
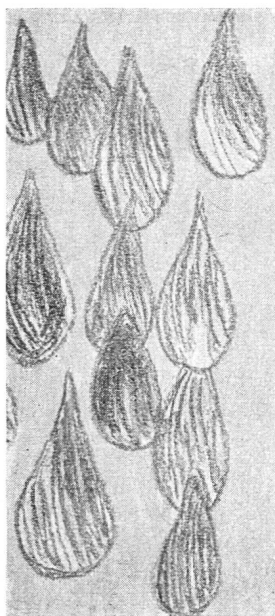
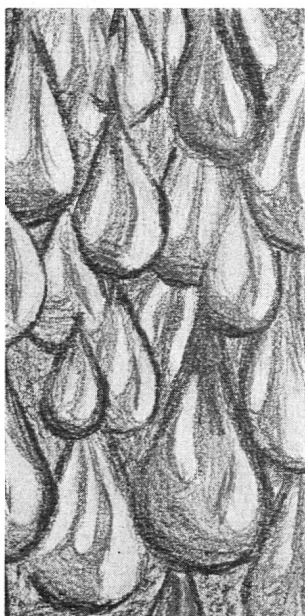
Les exercices ici présentés proviennent de deux classes secondaires de jeunes filles (élèves de 14 et de 15 ans). Ils servent à faire connaissance avec cet agent plastique qu'est le **semis**. Les sujets sont adaptés au développement de l'imagination de ces élèves ; leur caractère est décoratif parce que c'est un mode de représentation qui parle particulièrement aux filles de cet âge.

Ce que le semis représente comme facteur du tableau demande d'abord une explication détaillée. L'élément essentiel d'un exercice de semis est le motif qui sera répété dans le champ de la composition. Il peut se répéter toujours identique comme dans l'exercice des **Cubes** ou avec des variations comme dans celui des **Cibles**. Dans l'exercice des gouttes, il subit des différences plus mar-

quées encore, tandis que dans le quatrième exercice, il appartient à des **groupes fonctionnels**. Il n'est pas souhaitable de juxtaposer des éléments contradictoires, même si dans l'enseignement on doit constater toujours de nouveau que les écoliers non dirigés ou méconnaissant les problèmes sont tentés de le faire. Il faut freiner cette tentation avant le début du travail déjà. Car il est très difficile d'accorder à une composition comportant de tels éléments une suffisante unité plastique. Il faut de plus rendre évident que les motifs peuvent être semés denses ou dispersés, régulièrement ou irrégulièrement. A partir de ces indica-



1. **Cibles** — Sème des cercles petits et moyens en forte densité sur toute la surface du dessin. Inscris d'autres cercles à l'intérieur et travaille toutes les formes obtenues avec deux ou trois couleurs vives que tu mélangeras entre elles ou avec du blanc. Accentue les contours selon ton propre jugement. Format : 15 x 15 cm.



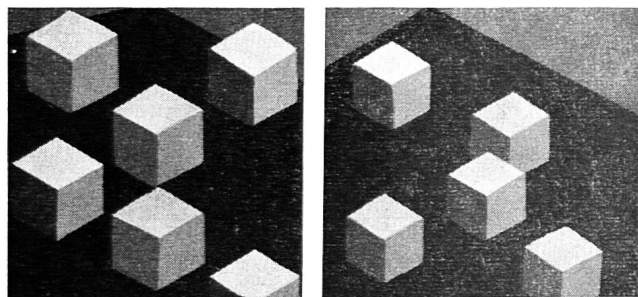
2. **Gouttes** — Réunis de grosses et de petites gouttes dans une averse drue ou clairsemée. Inscris leur des reflets. Colorie les surfaces ainsi délimitées avec un petit choix de couleurs. Essaie d'accentuer le phénomène avec les rythmes linéaires des gouttes. Format : environ 30 x 15 cm.

tions élémentaires, il est facile d'inventer de nombreux exercices. Une série systématique conduit généralement à de bons résultats.

En complément de ces remarques fondamentales, il est indispensable d'attirer l'attention sur l'importance de l'espace, des vides. Ceux-ci ont une importance plastique aussi importante que celle des motifs pour la constitution du tableau. Du fait de leur rôle d'agents de liaison, ils ne doivent pas être trop importants. Par l'exercice avec les cubes, on voit, par exemple, le rôle que joue un espace assez fort pour éveiller l'impression qu'un ou plusieurs motifs ont été escamotés. Dans son besoin de compléter l'harmonie du tableau, l'œil imagine l'élément absent. Au cours du travail, il faudra encore mentionner que le semis sera bon lorsque les formes utilisées seront intégrées, c'est-à-dire liées les unes aux autres de telle sorte que ni le motif, ni la forme du vide ne se détache arbitrairement de la surface du tableau. Dans un semis régulier ou dense, la liaison s'établit presque d'elle-même, mais avec un semis irrégulier ce n'est pas automatiquement le cas. Alors, pour intervenir, on peut s'aider de divers moyens, par exemple en orientant semblablement tous les motifs (gouttes, cubes), choix de rapports chromatiques soigneusement équilibrés (cubes, feuillages), accentuation des analogies dans le rythme linéaire (feuillages, gouttes). C'est par de telles réflexions, qui toujours se renouvellent dans l'enseignement, que l'on entre dans le domaine des nuances et que l'on peut, surtout chez les élèves sensibles ou doués, éveiller des forces créatrices cachées ou ignorées.

Énoncé des problèmes. — Il est recommandable de poser très exactement les problèmes soumis aux élèves afin qu'ils soient bien conscients de ce qu'ils auront à faire. La donnée doit être facilement contrôlable comme dans un exercice grammatical, par exemple. Des énoncés contrôlables, des travaux contrôlables sont, si je ne m'abuse, le support de tous les objets de l'enseignement que nous offrons à nos élèves. L'enseignement de l'expression plastique au degré supérieur doit s'approprier ce support en trouvant des moyens appropriés à notre spécialité.

Willy Kobelt, Rapperswil (SG)



3. Cubes — Répartis quatre à sept mêmes cubes sur un support noir, près de l'angle. Colorie les avec trois tons obtenus par un mélange de deux couleurs et de noir. Format : 15 x 15 cm.



4. Feuillage — Combine trois éléments : des fruits ronds, des feuilles et des rameaux, en un semis irrégulier. Garde les vides petits. Accentue les par des cernes puissants et colorie le tout à ton gré avec trois couleurs librement choisies dans une gamme de 120 tons proposés. Format : 25 x 25 cm.



névralgie
refroidissements
maux de tête
rhumatisme
lumbago sciatique

prenez **KAFA** poudre ou comprimés
soulage rapidement

Au service de la
vie littéraire
en Suisse romande

la Coopérative Rencontre

est devenue, en moins de deux
ans, un des lieux principaux de
rencontre des écrivains et de leur
public.

Dans la collection de

l'Aire

ont paru jusqu'ici :

**Prix
de vente
en
librairie**
Fr.

Poésie

Henry Bauchau
Georges Haldas
Marcel Raymond

La Pierre sans Chagrin
Sans Feu ni Lieu
Poèmes pour l'Absente

12.—
8.10
7.80

Récits et romans

André Champ
Anne Cuneo

Histoires secrètes
Gravé au Diamant (« Antiprix
1967 de la Radio romande »)

8.10

Georges Haldas
Georges Piroué

Boulevard des Philosophes
Ces Eaux

8.40

Alice Rivaz

qui ne vont nulle part
Le Creux de la Vague (« Prix
des Ecrivains genevois 1967 »)

8.40

9.90

Traductions

Eschyle

Les Sept contre Thèbes
(version J.-S. Curtet)

8.10

Hésiode

Les Travaux et les Jours
(version Lucien Dallinges)

7.80

Hofmannsthal

Une Histoire de Reîtres
(trad. Eugène Badoux)

9.90

Essais

Gustave Roud et
Daniel Simond

Avec Ramuz
13 dessins d'Auberjonois

12.—

Pour donner sa juste place à l'œuvre de Jean-Pierre
Schlunegger, la **COOPÉRATIVE RENCONTRE** met en
souscription dans sa collection de **L'AIRE** le volume
suivant :

Jean-Pierre Schlunegger

ŒUVRES

Précédé d'une préface d'Yves Velan, le livre com-
prendra les quatre œuvres déjà publiées du vivant de
l'auteur ; divers récits parus dans des revues ; plu-
sieurs inédits, dont un grand texte en prose, d'une
rare violence, écrit par l'auteur peu avant sa mort ;
une notice bio-bibliographique.

« ŒUVRES », un beau volume broché, 296 pages,
composé en caractère Baskerville, quatre illustra-
tions hors texte, édition numérotée, est proposé en
souscription jusqu'au 15 mai 1968, au prix spécial de
Fr. 14.— (dès le 16 mai : Fr. 17.10).

Découper ici

BULLETIN DE SOUSCRIPTION

(à renvoyer à Coopérative Rencontre, 29, chemin
d'Entre-Bois, 1018 Lausanne)

Je soussigné

Nom Prénom

Adresse exacte (avec N° postal)

souscris exemplaires des « Œuvres » de J.-P.
Schlunegger au prix spécial de souscription de Fr.
14.—, valable jusqu'au 15 mai 1968.

....., le 1968.

Signature :

AU GLACIER à 3000 m



excursion
inoubliable
soleil et
neige

restaurant
panoramique
vue splendide



DEMANDEZ
NOS
PROPOSITIONS
POUR
COURSES
D'ÉCOLE

grâce au téléphérique du
Glacier des Diablerets
(départ: Col du Pillon)

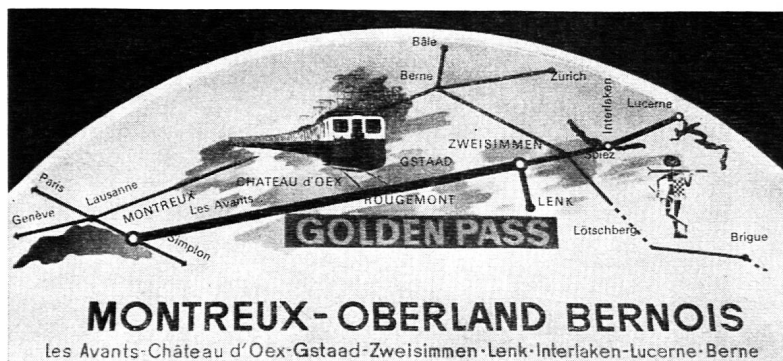
Renseignements :

Direction : Aigle ☎ (025) 2 16 35
Exploitation : Col du Pillon ☎ (025) 6 43 77



Loterie
Romande

100.000
4 mai



Une course d'école par le **MOB** ou encore aux **ROCHERS-DE-NAYE**, le belvédère du Léman (2045 m.). Jardin alpin le plus haut d'Europe. Hôtel-restaurant. Dortoirs. **Nouvelle direction.** Arrangements spéciaux pour écoles. Demandez la brochure des courses remise gratuitement par la Direction MOB, 1820 Montreux. Tél. 61 55 22.

Toujours à l'avant-garde de la mode
féminine et masculine



Téléphone (021) 23 77 22 - 23 77 23



Exécution soignée
de tous travaux de
teinture et nettoyage

Terreaux-du-Temple 20	32 47 35
Rue Micheli-du-Crest 2	24 17 39
Usine et magasin :	
Rue de Saint-Jean 53	32 89 58

Vous recevrez de l'argent comptant

en nous vendant **les vieux papiers**
(journaux, illustrés). Nous n'avons
pas de représentants, donc nous
paierons les meilleurs prix du jour.
Avissez-nous, nous vous indique-
rons nos prix et viendrons promp-
tement chercher vos déchets.

RETRIPA S.A., 1023 Crissier

Tél. (021) 34 22 75

Vient de paraître

Editions Perret-Gentil

R. GOUIRAN « Vouloir guérir ».

La guérison psychologique à la
portée de tous, par des exercices
physiques et spirituels n'offrant au-
cune difficulté.

Format 14 × 21 - 140 pages
Fr. 12.—.

Editions Pic

W. DRIESSE « L'Hypnose et la Psy-
chologie ».

Véritable guide de traitement des
maladies modernes dites psycho-
somatiques, par l'autosuggestion.

Format 15,5 × 15,5 - 135 pages
Illustré Fr. 15.—

En vente dans toutes les librairies.

Agent général pour la Suisse :
J. Muhlethaler, Genève.

Peindre avec plaisir

à l'école, à l'atelier

boîtes de couleurs

TALENS

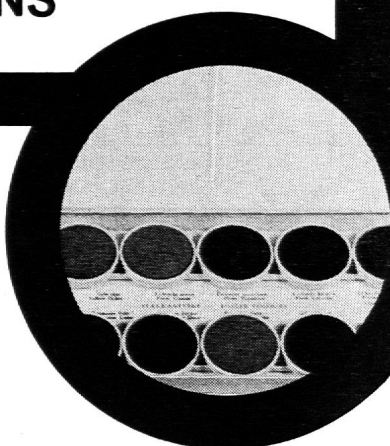
Couleurs
aquarelles
et gouaches

Encre de Chine
Rembrandt
noire et couleurs



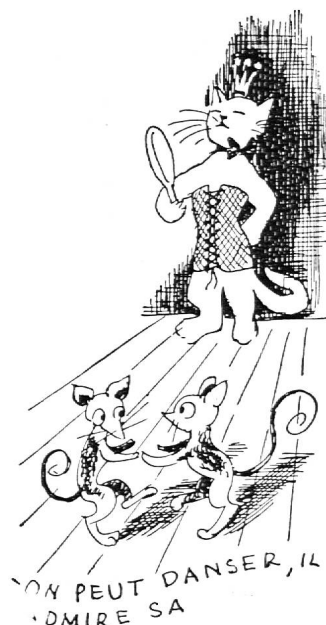
Dans tous les bons magasins de la branche

TALENS & FILS SA DULLIKEN SO



viso

la haute couture de la gaine



viso

Fabricant : Paul Virchaux
2072 St-Blaise/NE

Tél. (038) 3 22 12

VR

Chemins de fer neuchâtelois

RVT

Les Brenets et ses magnifiques bassins du Doubs

Les Ponts-de-Martel et sa réserve naturelle du Bois des Lattes

Le Val-de-Travers et son chapeau de Napoléon

CMN

Le Val-de-Ruz et son château féodal de Valangin



pinocchio

LA BOUTIQUE DU BON JOUET

Jeux, jouets, disques et matériel éducatif
hautement sélectionnés

10, ÉTIENNE-DUMONT, GENÈVE

(Pinocchio est un magasin à but non lucratif)

LES VOYAGES Pour l'Art

ont préparé pour vos vacances :

du 13 au 24 juillet

LA CAMPANIE ET MALTE

Fr. 1290.—

du 14 au 28 juillet

LONDRES ET L'ÉCOSSE

Fr. 1740.—

du 29 juillet au 11 août

LA SICILE

Fr. 1290.—

du 16 août au 1^{er} septembre

LA GRÈCE

depuis Fr. 890.—

du 20 au 27 octobre

ROME

depuis Fr. 390.—

du 23 décembre au 6 janvier

L'ÉGYPTE

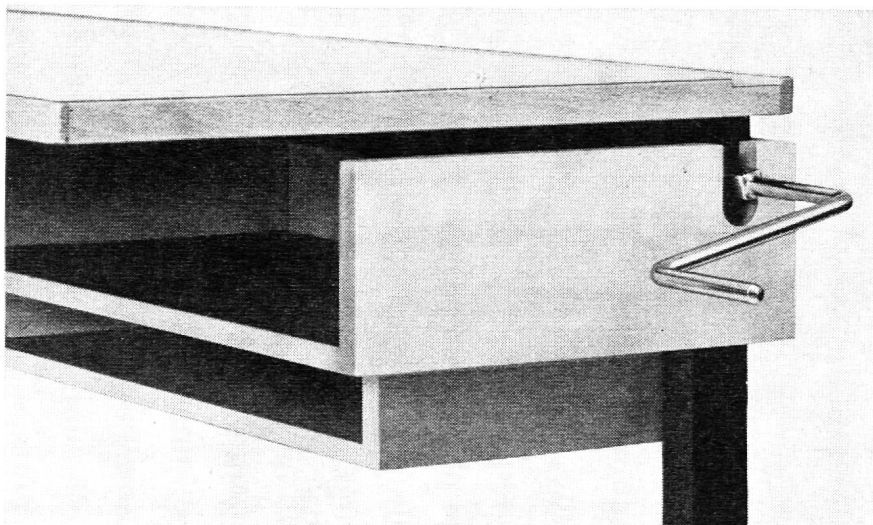
depuis Fr. 1340.—

Prospectus détaillé sur demande : Valmont 20, 1010 Lausanne.

Téléphone (021) 32 23 27

Cette table d'école répond au désir des architectes de réaliser une exécution élégante, ainsi qu'aux exigences des pédagogues qui demandent une construction fonctionnelle.

La table peut être à volonté réglée en hauteur à l'aide de l'engrenage Embru sans graduation ou du mécanisme à ressorts et vis de serrage. Le plateau peut être livré horizontalement ou incliné. Les chaises sont également réglables à volonté.



une nouvelle table d'école



Le plateau de la table est livrable en différentes grandeurs, en bois pressé, avec placage déroulé ou tranché, ou avec revêtement de résine synthétique. Le bâti est verni à chaud ou zingué brillant.

Le rayon à livres étant en retrait, la liberté de mouvement des genoux est assurée, l'élève est correctement assis et peut se mouvoir sans gêne.

élégante et fonctionnelle

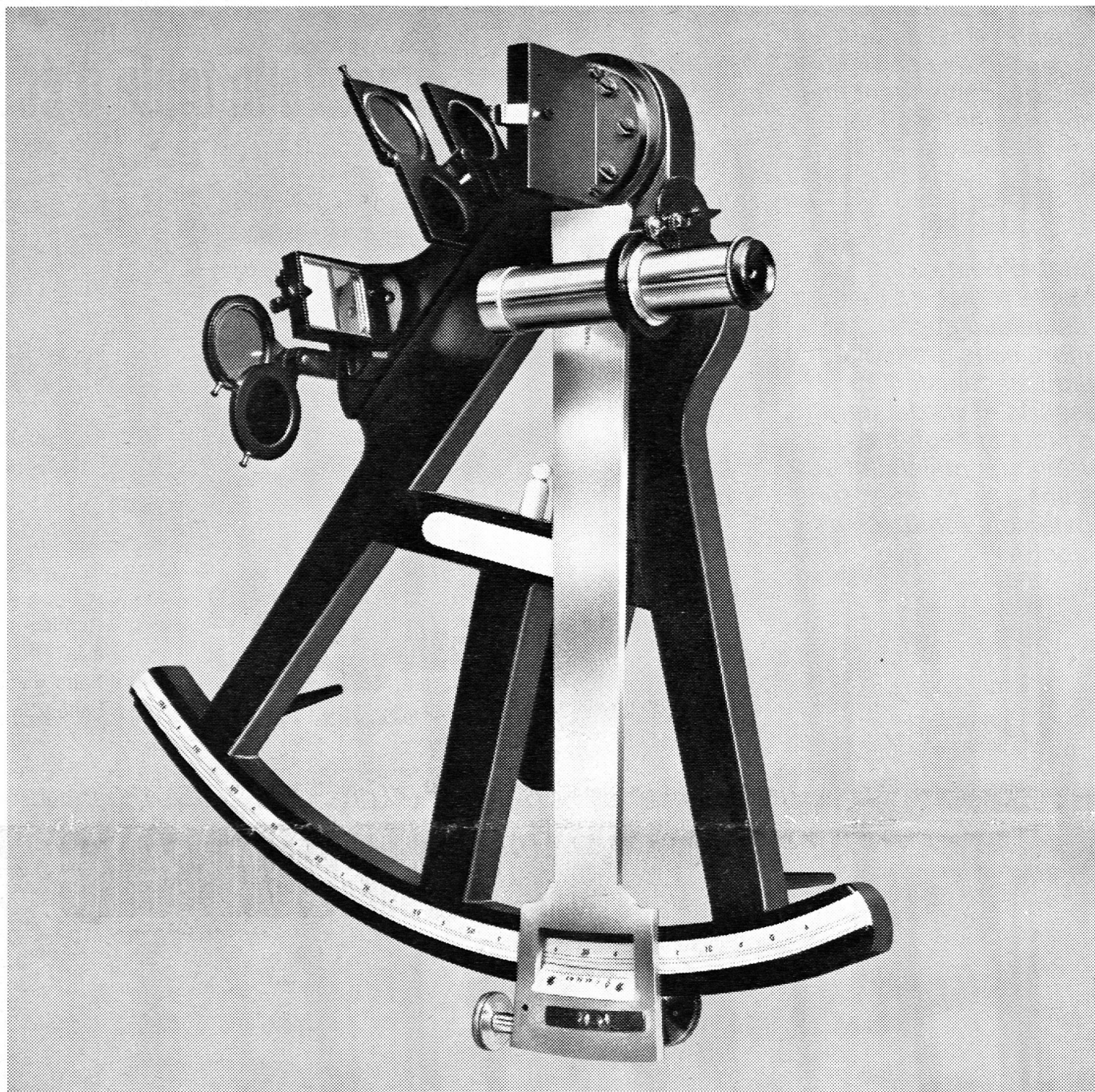
Rendez-nous visite
à la
Foire d'échantillons,
halle 23a, stand 3321



embru

Usines Embru
8630 Rüti ZH
Téléphoné 055/44 8 44

Agence de Lausanne,
Exposition permanente:
chemin Vermont 14
Téléphone 021/26 60 79



Si le sextant reste familier au navigateur et à l'astronome,
la sécurité et la discrétion sont les règles fondamentales d'une banque de 1^{er} ordre.

CRÉDIT SUISSE

Genève - Lausanne - Neuchâtel - Fribourg - Vevey - Montreux - Sion

Imprimerie Corbez S.A. Montreux